dodis.ch/36636 without le Mins he bes

1.3. 41. 24. Congo ke's Losembe

10 octobre 1972

426.1 101.

CONFIDENTIELLE

Monsieur Fierre GRABER Conseiller fédéral Chef du Département politique

Berne

fédéral

Visite de M. le Conseiller fédéral Graber au Président Mobutu et affaire Losembe

Monsieur le Conseiller fédéral.

Selon les instructions reques de M. l'Ambassadeur René Keller le jour de mon départ pour Kinshasa, j'ai cherché à m'enquérir discrètement des intentions du Président Mobutu quant à son prochain voyage privé en Suisse. J'ai pu en parler à l'Eminence grise du Chef de l'état, M. Bisengimana, seul assez proche du Président et dans sa confiance pour avoir la moindre idée à ce sujet. Mais même M. Bisengimana m'a déclaré ne rien savoir, et il s'est borné à conclure : "C'est dans les possibilités". Quant au Ministre Nguza, que je n'ai pas encore revu (il est en Ethiopie avec le Président), il m'avait, comme vous le savez, dit lors du déjeuner intime que je lui avais offert chez moi à Genève : "Comment le Président pourra-t-il venir en Suisse si Losembe s'y trouve, jouissant impunément du fruit de ses détournements ?"

Pour ce qui est de votre décision de repousser sine die votre visite qui avait été prévue pour les 9/17 novembre, je n'ai pas soulevé la question, conformément à mes instructions. On ne m'en a pas parlé non plus, ce qui est normal. Selon l'usage zaïrois, ce n'est en effet que cinq ou six jours avant un événement fixé que l'on commence à s'agiter pour l'organiser. En ce qui concerne la manière d'annoncer l'ajournement de votre visite, je pense que, si désagréable que soit pour moi la transmission de la communication y-relative, il serait préférable d'y procéder par mon intermédiaire afin d'être sûr qu'elle soit transmise dans les formes exactes que vous aurez choisies. En effet, on pourrait craindre qu'un acheminement via l'Ambassade du Zaîre à Berne ne subisse des accidents de parcours (retard, déformation involontaire, etc.) dus à la "unreliability" des processus diplomatico-administratifs zaïrois.

En ce qui concerne, enfin, l'affaire Losembe, je me permets de joindre à ces lignes un résumé de la façon dont elle m'apparaît à mon retour à Kinshasa. Je signale à ce propos que le Ministre des Transports Eketebi, un ami personnel, que j'avais relancé à mon départ début août au sujet du second vol hebdomadaire Swissair que nous demandons, m'a répondu à mon retour que la question était retardée pour des considérations politiques. Comparée à sa déclaration de début juillet, lors de mon intervention précédente, que les instances techniques étaient contre, mais que la question allait être tranchée (et sans doute favorablement) dans un contexte politique et non technique, la nouvelle déclaration de M. Eketebi est révélatrice. Nous devons apparemment admettre que toutes nos demandes seront bloquées par l'affaire Losembe. Certes, vous-même, Monsieur le Conseiller fédéral, et notre Département en sommes tous conscients, ainsi que du fait qu'au Zaire la Suisse est en général demandeur plutôt

que donneur. Je ne mentionne donc ce cas Swissair que pour illustrer ces vues. On peut, en revanche, imaginer que les liens particuliers du Président Mobutu avec notre pays devraient nous éviter en tout état de cause des explosions comme en subissent périodiquement certains pays occidentaux, en dernier lieu la Belgique.

Je relève, d'autre part, que, par échange de notes des 13 et 14 mai 1938, l'application de la Convention du 13 mai 1874 entre la Suisse et la Belgique sur l'extradition réciproque des malfaiteurs a été étendue au Congo-belge et aux territoires du Rouanda et Urundi. Contrairement au Rwanda, le Zaïre n'a cependant, à ce jour, pas expressément notifié, que je sache, son désir de voir l'accord maintenu. J'ignore si ce problème juridique a été examiné.

Je précise encore, bien que cela aille sans dire, que, si j'estime de mon devoir d'exposer au Département ce que je crois comprendre du point de vue de Kinshasa, je suis et serai auprès des autorités zaïroises, le défenseur le plus ferme de l'attitude suisse quel que soit le résultat auquel aboutira l'examen de cette affaire par nos autorités dans le cadre de nos traditions intangibles d'Etat de droit.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma très haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse